

Zeitschrift: bulletin.ch / Electrosuisse

Herausgeber: Electrosuisse

Band: 103 (2012)

Heft: 5

Artikel: L'ouverture du marché entre promesses et craintes

Autor: Geinoz, Nicolas

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-857292>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ouverture du marché entre promesses et craintes

Quatre spécialistes suisses donnent leur avis en toute franchise

Quel bilan tirer des deux premières années de la libéralisation du marché suisse de l'électricité ? Quels sont les éléments clés dont il faut tenir compte en vue de l'ouverture totale prévue pour 2015 ? Pour tenter de répondre à ces questions épineuses qui préoccupent la branche, le Bulletin a sondé trois experts de la distribution et un représentant des grands clients. Tour d'horizon.

Nicolas Geinoz

Bulletin AES/SEV: Dans quelle mesure l'ouverture du marché répond-elle aux espoirs placés en elle par l'OFEN ?

Les avis sur cette question fondamentale sont assez partagés. Pierre-Antoine Fellay, membre de la direction chez SEIC-Teledis, considère la première étape de la libéralisation comme un « échec partiel » au vu des objectifs initiaux fixés par l'OFEN. Notamment par rapport à la concurrence, qui ne fonctionne pas encore de manière optimale. Quant à Yves Zumwald, Directeur Distribution chez Romande Energie, il estime « qu'il subsiste toujours un écart entre l'esprit de la LApEL et son application. » Pour Joël Willemin, responsable de la gestion opérationnelle de la Direction Distribution Energie de Groupe E, les débuts difficiles de la libéralisation s'expliquent également par

l'incertitude liée à l'évolution des prix (figure 1) : leur volatilité « n'a pas vraiment incité les clients à se lancer sur le marché. » Quant à Claude Cornaz, directeur SwissElectricity, il est d'avis que « l'ouverture du marché nécessite un régulateur fort. Ne serait-ce que pour enrayer la tendance qu'ont certains distributeurs à prendre des libertés avec la loi. »

Pour autant, tout n'est pas noir au pays de l'ouverture partielle, loin s'en faut. Ainsi, Yves Zumwald observe que « le marché suisse a véritablement commencé à s'ouvrir avec la baisse des prix observée depuis fin 2010 ». Pour Joël Willemin, « cette première étape a permis de rendre le secteur électrique plus créatif et de le rapprocher encore davantage des besoins de ses clients. » Pierre-Antoine Fellay voit quant à lui d'un très bon œil « la transparence et la régula-

tion des tarifs par l'ElCom, la répartition des coûts et le principe de subsidiarité. » Par contre, il déplore les nombreux coûts supplémentaires que cela engendre. Un avis assez positif auquel adhère Claude Cornaz qui estime « qu'on se dirige lentement vers une transparence des coûts. Quant aux achats d'énergie, ils commencent à bien fonctionner depuis 2011. Nous observons encore beaucoup d'ententes verticales entre les fournisseurs, mais la concurrence s'exerce de plus en plus sainement. »

Au niveau des relations avec l'Union européenne, quel rôle jouera la libéralisation totale de notre marché de l'électricité ?

Les trois représentants des distributeurs partagent presque le même avis : l'intégration au réseau européen et à sa régulation semble incontournable pour la Suisse. C'est pourquoi la libéralisation du marché suisse de l'électricité constitue un pas important dans la bonne direction.

A contrario, Claude Cornaz relève plutôt les écueils qui nous séparent encore de l'UE : « Aujourd'hui les entreprises électriques européennes qui le souhaiteraient n'ont quasiment pas accès au marché intérieur suisse. L'expérience européenne montre que très peu de clients finaux utilisent réellement la possibilité de changer de fournisseur : 20 % des entreprises et 5 % des ménages selon une étude effectuée en 2011 par la Commission de régulation (CRE) française. C'est donc plutôt la question des contrats transfrontaliers de long terme qui constituera l'enjeu principal des négociations. Pour le tissu économique suisse, il est urgent de supprimer les obstacles aux nouveaux entrants. Il faut donc leur faciliter l'accès aux actifs, par exemple selon le modèle français (Loi Nome). Il serait aussi avisé de rendre prioritaire les consommateurs finaux pour l'utilisation des capacités d'interconnexions CH-EU. »

L'art. 4 OApEL est une entrave à un marché libéralisé reconnue de tous. Quelles alternatives avons-nous pour

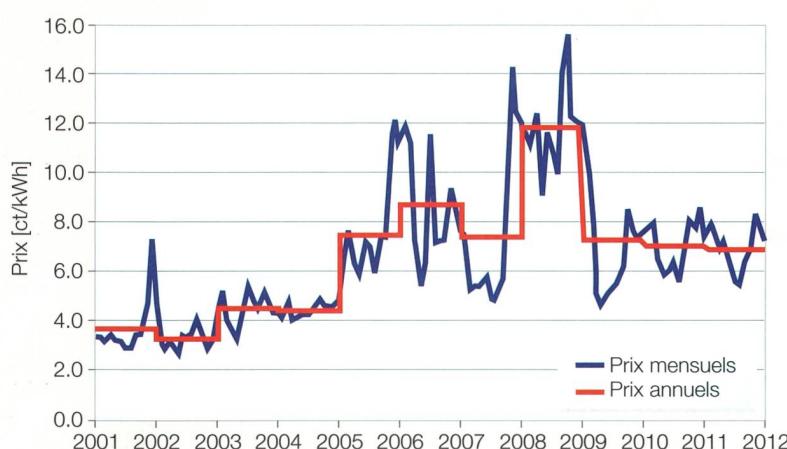


Figure 1 Evolution du prix Spot en Suisse (2001–2012).



Figure 2 L'intégration au réseau européen et à sa régulation semble incontournable pour la Suisse. C'est pourquoi la libéralisation du marché suisse de l'électricité constitue un pas important dans la bonne direction.

Ici le centre de couplage THT de Laufenburg a proximité des frontières allemande et française.

à la fois protéger les ménages et garantir un marché ouvert ?

Les trois représentants des distributeurs sont d'avis que le jeu de l'offre et de la demande est certainement le meilleur régulateur de prix. Ils sont toutefois conscients qu'un marché libre ne peut fonctionner que si des règles claires sont fixées à l'avance. Etant donné la nouvelle politique énergétique suisse, Pierre-Antoine Fellay et Joël Willemin ne s'attendent pourtant pas à une baisse des

prix. Tous deux sont d'avis qu'il faudra fournir aux ménages des outils leur permettant de maîtriser leur consommation. Et ils seront d'autant plus disposés à y recourir si leurs factures reflètent réellement les conditions du marché.

En tant que représentant des grands consommateurs, Claude Cornaz voit les choses différemment : « Les distributeurs romands contournent de facto l'article 4, puisqu'ils proposent pratiquement tous des offres inférieures à leur propre tarif

régulé, en jouant sur le profil de risque différent de leurs portefeuilles (marché et régulé). L'entente cartéaire implicite (accord géographique, consolidation verticale) empêche les concurrents de se plaindre de cette situation auprès des instances. »

Dans quelle mesure les ménages suisses devraient-ils profiter de l'ouverture totale du marché ?

Contre toute attente, les quatre experts sondés ne semblent pas persuadés que les ménages seront bénéficiaires d'une ouverture totale. Joël Willemin fait d'abord remarquer que chez nos voisins européens « les prix ont augmenté de l'ordre de 5 à 10 % (hors taxes) depuis le 1^{er} juillet 2007, date de l'ouverture totale du marché » (**figure 3**). Cette hausse s'explique selon Yves Zumwald notamment par le fait que « le traitement différencié des clients « ménages » engendre des coûts de gestion supplémentaires. Dans le cadre de l'ouverture totale il conviendra donc d'analyser si le gain présumé sur la composante énergie est supérieur aux coûts supplémentaires induits, le tout dans une vision à long terme. »

Quant à Pierre-Antoine Fellay, il pense que « l'ouverture totale créera automatiquement des gagnants et des perdants. Les fournisseurs devront aiguiser et regrouper leurs compétences s'ils veulent pouvoir offrir des prix compétitifs. Ceux qui ne seront pas performants disparaîtront comme fournisseur d'énergie électrique et resteront de simples gestionnaires de réseau. » Claude Cornaz n'est pour sa part pas convaincu par l'ouverture du marché aux ménages : « L'acte d'achat d'électricité et les risques inhérents sont trop complexes pour qu'il y ait un réel avantage à ce que les ménages sortent avantageusement du système régulé actuel. »

Certains voient la régulation incitative comme un encouragement aux investissements dans le réseau, d'autres comme un risque de perte de qualité de ce dernier. Quelle est votre opinion ?

Là aussi, nos spécialistes sont très partagés. Pierre-Antoine Fellay n'y va pas par quatre chemins : « La régulation incitative est une arme dangereuse. Il faut la manier avec grande précaution. » Et de clarifier sa pensée : « Sur le fond, il est naturellement louable de vouloir baisser les prix pour les consommateurs en obligeant les gestionnaires de réseau à

Position de l'AES

Une concurrence libre et entière

L'AES est en faveur d'un marché de l'électricité ouvert et eurocompatible, garant d'un approvisionnement sûr et économique de la Suisse en électricité. Il est toutefois nécessaire de tenir compte, dans toutes les négociations, de certains éléments des objectifs suisses qui divergent de la politique de l'UE et notamment du troisième paquet de directives UE (**note 1**) du 3 septembre 2009 qui devait être mis en vigueur par les Etats membres d'ici mars 2011.

Pour l'AES, l'objectif essentiel et prioritaire est une concurrence libre et entière dans l'approvisionnement en énergie lors de la deuxième étape, à partir de 2015. Les défauts et faiblesses présents dans la première étape devront être corrigés par une révision de la LApEl. Il s'agira de fixer de manière conséquente les règles de la concurrence dans la loi bis. Alors que le réseau reste un monopole réglementé, la fourniture d'électricité doit être conçue pour suivre les règles de la libre concurrence. Une exception demeure, à savoir l'option « Modèle du choix avec approvisionnement garanti » pour les petits consommateurs jusqu'à 100 MWh/an, à des prix qui devront être fixés sur la base du marché.

Dans la nouvelle LApEl, l'objectif de la sécurité d'approvisionnement restera important, mais à des conditions axées sur le marché. Pour positionner la Suisse comme plaque tournante internationale de l'électricité, l'AES vise également une compatibilité entre l'ouverture du marché suisse de l'électricité et l'UE.

Pour garantir la sécurité intérieure de l'approvisionnement, le marché européen de l'électricité a son importance, et les contrats à long terme, en particulier, doivent être respectés. L'UE progresse vers ses objectifs d'intégration de son marché intérieur et a ouvert ses marchés nationaux de l'électricité depuis la mi-2007.

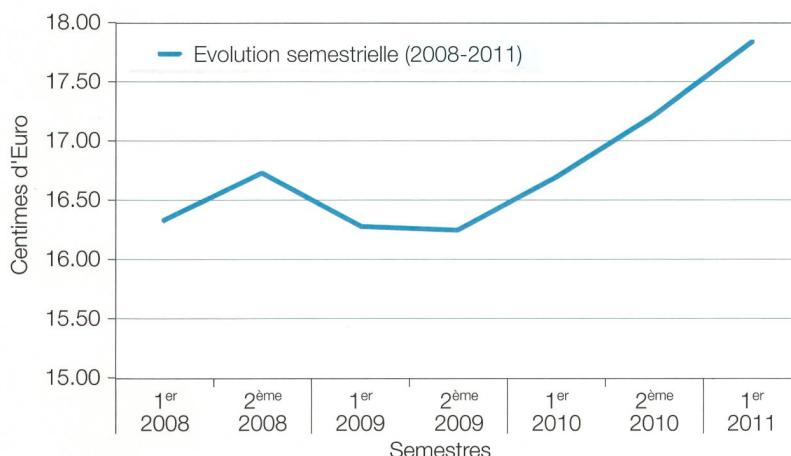


Figure 3 Prix moyen du kWh pour les ménages dans l'Union européenne (2008–2011).

s'améliorer de manière continue. Cependant, ce genre de mécanisme peut atteindre rapidement ses limites.»

Un point de vue partagé par Joël Willemin qui estime «fondamental que l'introduction de la régulation incitative soit accompagnée de garde-fous. Ceci pour éviter une dégradation des installations de distribution. L'introduction d'un indice de qualité de la distribution dans le modèle régulé permet, comme c'est le cas notamment en Allemagne, de s'assurer du maintien d'un niveau de qualité suffisant.» Pour Yves Zumwald «la régulation incitative ne pourra être efficace que si elle se concentre sur la performance des GRD au niveau de la productivité et des économies d'échelle.» Et, se projetant déjà dans l'avenir, il ajoute : «Le réseau du futur devra être plus intelligent et ce changement de paradigme a un coût.»

Enfin, Claude Cornaz est pour sa part convaincu de la nécessité de passer à une régulation incitative : «Actuellement les investissements dans le réseau sont réalisés dans la plupart des cas sans analyse financière sérieuse et les GRD ne sont aucunement responsables des interruptions. Ce sont les clients qui assument la totalité du risque de fiabilité du réseau, comme l'attestent la plupart des Conditions générales des exploitants de réseau. Ceci n'est plus acceptable aujourd'hui.»

L'UE exige une séparation juridique entre commerce énergétique et réseau pour les grandes entités. Dans quelle mesure ceci est-il envisageable en Suisse ?

Ce qu'on appelle aussi «l'unbundling» ne réunit pas de consensus. Il y a d'abord les convaincus de la première heure :

«Ça n'est pas seulement envisageable, c'est indispensable, martèle Claude Cornaz. Les risques des activités en concurrence sont aujourd'hui assumés par les usagers du réseau alors que les bénéfices de ces activités, le cas échéant, ne sont pas redistribués aux usagers. Ces derniers assument donc les inconvénients d'une situation sans profiter de ses avantages.» Yves Zumwald explique quant à lui que «Romande Energie a déjà effectué cette séparation juridique dès l'ouverture du marché, cela prouve que le modèle peut être envisageable dès aujourd'hui en Suisse.»

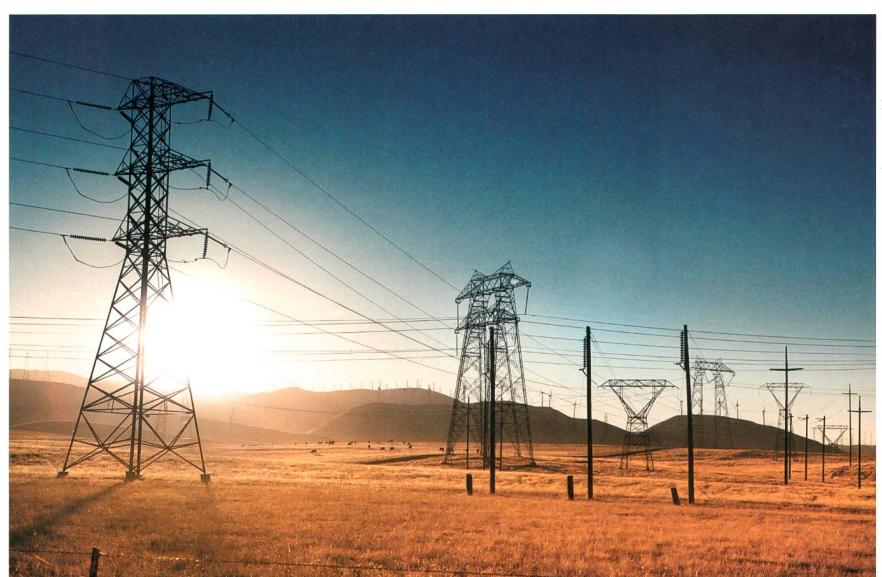
Joël Willemin est plus mesuré sur les effets de cette séparation : «Il faut garder à l'esprit que la complexité engendrée par cet «unbundling» pourrait avoir un impact négatif sur les coûts globaux du système». Mais il est également con-

vaincu par cette évolution, car les objectifs de chacune des parties ne sont plus toujours concordants : «Le distributeur continuera à miser sur une stratégie à long terme au regard du coût important de ses infrastructures dont la durée d'amortissement se chiffre souvent en plusieurs dizaines d'années. Par contre, un fournisseur pourra miser sur des dynamiques commerciales à plus court terme.» Quant à Pierre-Antoine Fellay, il estime de manière pragmatique que seules les grandes entités devraient être concernées par ce modèle sur l'ensemble des 800 PME de la branche.

Comment considérez-vous le droit de timbre tel que nous le connaissons actuellement ? Quel est son avenir dans un marché entièrement libéralisé ?

«Le mécanisme du timbre permet de payer l'acheminement de l'électricité indépendamment de la distance, rappelle Claude Cornaz. Il concerne justement la partie du marché qui ne sera pas libéralisée pour des questions d'efficience économique et de protection du paysage. Ce système ne répercute pas la causalité marginale des coûts, mais les mutualise. Cela semble équitable, dans la mesure où l'ensemble des utilisateurs dudit réseau, producteurs compris, paie le timbre.»

Une vision positive qui n'est pas entièrement partagée par Joël Willemin : «Ce système ne satisfait pas les gestionnaires de réseau de distribution notamment du fait que la rémunération autorisée des capitaux, trop faible actuellement,



Powelines in California © Pgiam

Figure 4 Sans un mode de rémunération adapté, le réseau court un risque de sous-investissement comme cela s'est déjà vu notamment en Californie.

Zusammenfassung**Marktöffnung zwischen Versprechen und****Befürchtungen****Vier Schweizer Spezialisten sagen ihre ehrliche Meinung**

Welche Bilanz lässt sich aus den ersten beiden Jahren der Teilliberalisierung des Schweizer Strommarktes ziehen? Zu dieser heiklen Frage, die in der Branche viel zu reden gibt, befragte das Bulletin drei Spezialisten für Energieverteilung und einen Vertreter der Grosskunden.

Auf den ersten Blick sind die Meinungen geteilt. Pierre-Antoine Fellay, Direktionsmitglied bei SEIC-Teledis (VS), wertet die erste Liberalisierungsetappe gemessen an den Zielen des BFE als «teilweisen Misserfolg». Dies betreffe notabene die Konkurrenzsituation, die noch nicht optimal funktioniere. Yves Zumwald, Leiter Energieverteilung bei Romande Energie (VD, VS), erwägt hingegen, dass «zwischen dem Grundgedanken des StromVG und seiner Umsetzung noch eine Lücke klappt». Gemäss Joël Willemin, verantwortlich für die operative Leitung der Direktion Energieverteilung von Groupe E (FR, NE, VD), gehen die schwierigen Anfänge auch auf die ungewisse Marktpreisentwicklung zurück: Die volatilen Marktpreise haben «die Kunden nicht wirklich dazu angespornt, sich auf den Markt zu wagen». Claude Cornaz, Direktor von SwissElectricity (in der Romandie tätig, ausser Jura), ist der Meinung, dass «die Marktöffnung eine starke regulierende Kraft braucht. Und sei es auch nur, um die Neigung einiger Verteiler zu unterbinden, das Gesetz eher grosszügig auszulegen.»

Doch nicht alles läuft schief im Land der Teilöffnung, bei Weitem nicht. Yves Zumwald etwa stellt fest, dass «sich der Schweizer Markt mit der seit Ende 2010 beobachteten Senkung der Marktpreise ernsthaft zu öffnen beginnt». Diese positive Einschätzung unterschreibt auch Claude Cornaz, der davon ausgeht, «dass wir uns langsam auf eine Kostentransparenz zubewegen».

Gn

entrave la volonté des investisseurs à financer des projets (par ex. les smart technologies). » Pierre-Antoine Fellay se méfie pour sa part « des sous-investissements de la part d'entreprises qui voudraient profiter de ce modèle, comme cela s'est déjà vu en Californie. Il est donc nécessaire d'avoir un régulateur qui veille au respect de la qualité. »

Quant à Yves Zumwald, il craint que l'injection décentralisée d'énergie puisse « réduire la perception du droit de timbre. Et cela, alors que l'infrastructure doit être dimensionnée pour alimenter la totalité de la consommation. A l'avenir, il conviendra de prendre en compte ces différents aspects et d'introduire un mode de rémunération adapté. »

Note

- [1] 1. «Unbundling» pour les réseaux de transmission et de distribution 2. Renforcement de la protection du consommateur (par ex. droit de changer de fournisseur dans un délai de 14 jours) 3. Installation des «smart meters» (taux de couverture de 80 % jusqu'en 2020) 4. Crédit d'une autorité de régulation européenne (ACER) dont le rôle principal est de coordonner les activités des régulateurs nationaux, d'émettre des recommandations et de surveiller ENTSO-E.

Informations sur les intervenants

Claude Cornaz est ingénieur HES en électricité et titulaire d'un diplôme en gestion d'entreprise de l'école de commerce de Lausanne. Ayant débuté sa carrière aux Services industriels de Genève, il occupe jusqu'en 1998 le poste de directeur du département énergie de la société Egg-Telsa (installations électriques). Depuis 1998 il dirige la société SwissElectricity.

Entre 2003 et 2011 il a créé les premiers groupements de clients dans tous les cantons romands à l'exception du Jura. Spécialiste reconnu du marché de l'électricité, il siège dans plusieurs groupes de travail de l'OFEN dont le groupe d'orientation pour la refonte de la LAPel.

SwissElectricity, 1208 Genève
claude.cornaz@swisselectricity.com

Pierre-Antoine Fellay est ingénieur HES en électricité et titulaire d'un executive MBA de l'université de Genève. Après avoir travaillé une dizaine d'années dans l'industrie, notamment aux Etats-Unis et en Suisse alémanique, il a rejoint le domaine de la fournitue et distribution d'électricité en 2004. Depuis 2007, il est membre de la direction du groupe SEIC-Teledis, actif dans la fourniture d'énergie électrique et de produits multimédia dans la région du Bas-Valais.

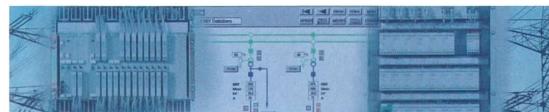
Seic-Teledis, 1904 Vernayaz
pierre-antoine.fellay@seic-teledis.ch

Joël Willemin est ingénieur HES et titulaire d'un executive MBA. Après avoir travaillé une dizaine d'années dans les domaines de l'approvisionnement en énergie et de la production d'énergie hydraulique, Joël Willemin a pris la responsabilité de la Gestion Opérationnelle de la Direction Distribution Energie de Groupe E en 2004. Avec son équipe, il dirige les activités administratives et financières de cette Direction ainsi que la gestion des tarifs d'utilisation du réseau et de raccordement au réseau. Son périmètre de responsabilité s'étend aux projets liés au développement stratégique des missions de gestionnaire de réseau de distribution ainsi qu'aux questions liées aux affaires régulées.

Groupe E, 1763 Granges-Paccot
joel.willemin@groupe-e.ch

Yves Zumwald est membre de la Direction Générale de Romande Energie Holding depuis 2009. En qualité de Directeur Distribution, il est responsable de la gestion et du développement du réseau de distribution d'électricité de la zone de desserte de Romande Energie.

Romande Energie, 1110 Morges
Yves.Zumwald@romande-energie.ch

**Kraftwerkstechnik****Netzleittechnik****Wartetechnik**

FERNWIRK- UND STATIONSLEITTECHNIK ME 4012 PA



- Systemkonzept basierend auf Standard-Embedded-PC-Technik in Ethernettechnologie
- Durchgängiges Konfigurationswerkzeug ME-DRP/NLT für alle Anwendungen
- Anwendungen in den Bereichen:
 - Fernwirktechnik (FWU, FWK, FUZ)
 - Stationsleittechnik
 - Automatisierungstechnik
 mit den Standard-Protokollen nach IEC 60870-5-101/103 und -104

mauell

Mauell AG
Furtbachstrasse 17 · CH-8107 Buchs
Tel. +41 44 847 42 42
Fax +41 44 844 44 56
www.mauell.ch



eco2friendly-Day '12

Kultur- und Kongresszentrum KKL, Luzern 4. Juli 2012

Erleben Sie einen energiegeladenen Tag
im Herzen der Schweiz!

Das Wort Energieeffizienz ist in aller Munde – aber was bedeutet es konkret? Wer heute ein Haus baut, sollte der Ressource Strom ein besonderes Augenmerk schenken. Nur eine sorgfältig geplante, intelligente Elektroinstallation spart Energie und steigert zugleich den Komfort.

Hochkarätige Referenten aus Politik und Wirtschaft beleuchten die Thematik aus unterschiedlichen Blickwinkeln. Die 31 Partnerfirmen präsentieren Ihnen zwischen den Referaten ihre innovativen Lösungen rund um die energieeffiziente Elektroinstallation.

Stellen Sie Ihre Fragen und informieren Sie sich.

Frühbucherrabatt:
10% Ermässigung auf Ihr Ticket
mit folgendem Code: BUJKIE
www.eco2friendly.ch/day



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Energie BFE

electrosuisse >

SBB CFF FFS

RailAway-Kombi